



# LIVRET VETERANS

## Saison 2019/2020





## Édito

*On ne peut que souhaiter que les 1000 à 1200 pratiquants que vous représentez se rencontrent avec un total fair-play et s'intègrent, autant que possible, à la vie de leur club.*

*Tout en étant organisée dans un cadre compétitif, la pratique « vétéran » est pleinement associée à la notion de plaisir.*

*Nous avons regroupé dans ce petit livret les recommandations et informations essentielles concernant cette pratique ; le contenu est perfectible et évolutif suite aux remarques et observations que chacun peut faire ...*

*Bonne saison à la Commission organisatrice et à toute la famille des VETERANS.*

**Guy RIBRAULT**

**Président du District**

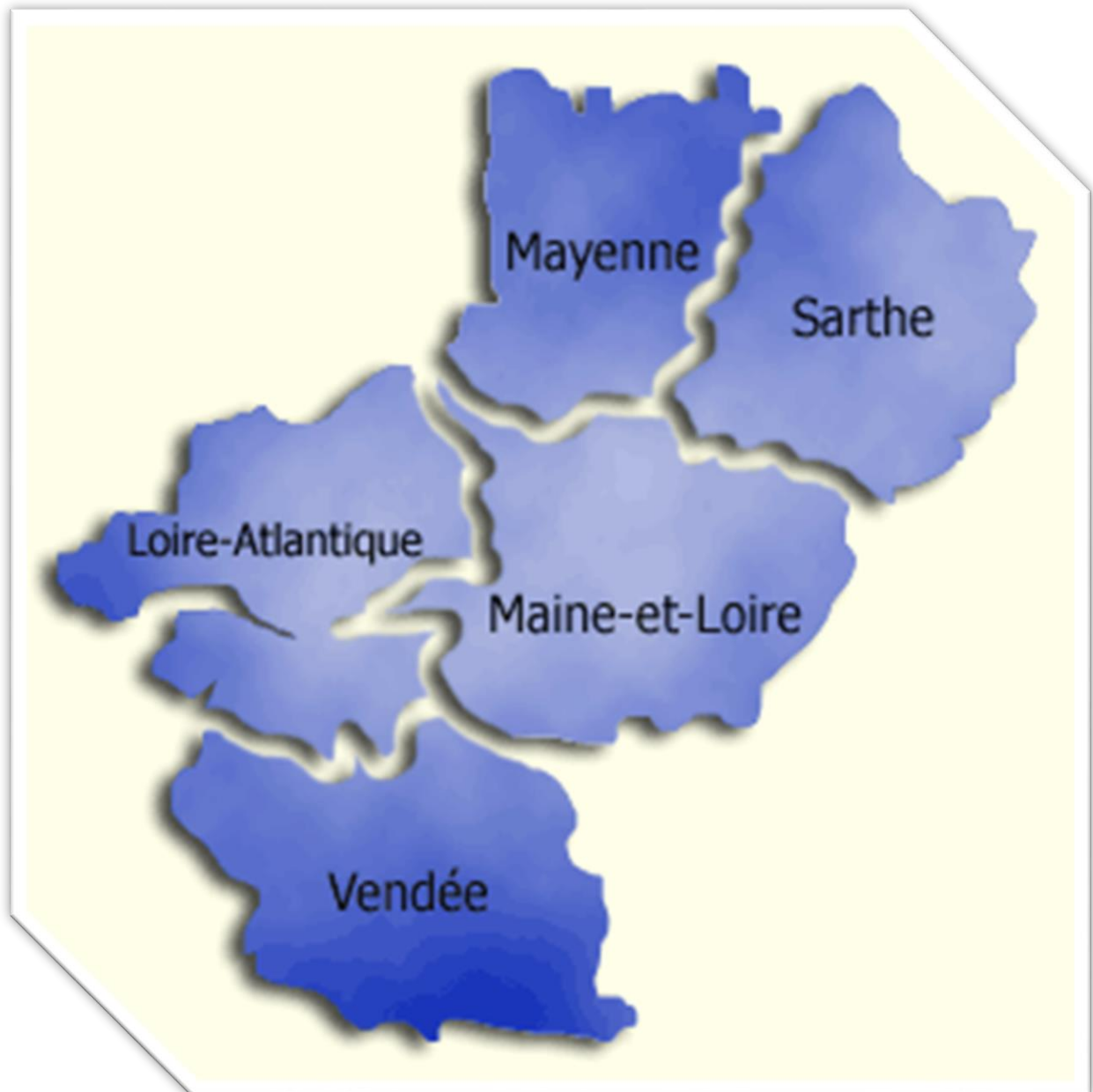


# ORGANISATION DU FOOTBALL





## LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE





## LE COMITE DE DIRECTION

**RIBRAULT Guy, président**

GASTINEAU Jack, vice-président délégué

LANDEAU Geneviève, secrétaire général (*représentante des féminines*)

PAQUEREAU Gérard, trésorier

CORNEC Sébastien, secrétaire général adjoint

BELLARD Jean Michel

DOGUET Richard

PERROT Michel

AUGEREAU Jean Baptiste

BARLIER Cyril (*représentant des arbitres*)

CHARBONNIER Jacques

COIFFARD Albert

DEVID Serge

FOUCHER Philippe

HAMARD Jacques (*représentant des éducateurs*)

LEROY Pierre (*Médecin*)

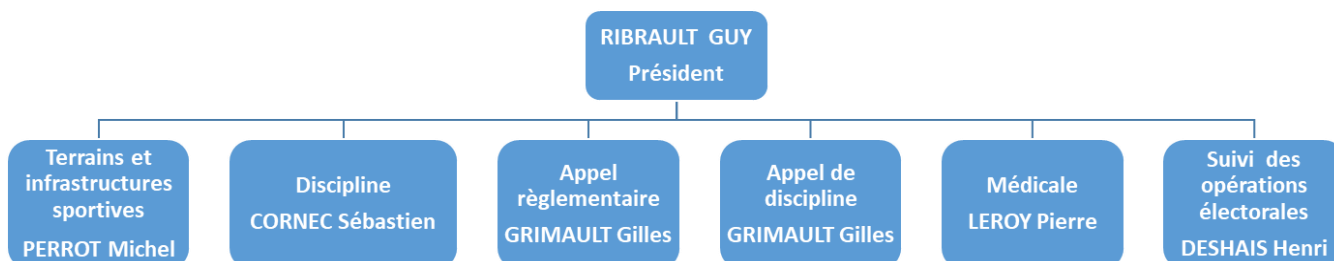
MANCEAU Fabienne

MERLET Xavier

SALMON Eric

SARRAZIN Fabrice

# LES COMMISSIONS RATTACHEES AU PRESIDENT



## LES PÔLES

**Pôle financier**  
PAQUEREAU Gérard

**Pôle Communication**  
LANDEAU Geneviève

Finances  
PAQUEREAU Gérard

Communication  
Externe & Interne

Partenariat & sponsoring  
PERROT Michel

Evènementiel

# LES PÔLES

## Liés aux activités sportives

### Pôle compétitions GASTINEAU Jack

Commission Sportive  
et Règlementaire  
TESSIER Yannick

Commission Arbitrage  
DOGUET Richard

Commission Vétérans  
DELPLACE Patrick

Commission Jeunes  
MERLET Xavier

Commission  
Statut de l'Arbitrage  
DOGUET Richard

Commission Loisirs  
DUMAS Dominique

Commission Féminines  
LORANT Ghislaine

Commission Promotion  
de l'Arbitrage  
SARRAZIN Fabrice

Commission Futsal  
FRESHARD Willy

### Pôle Technique & Foot Animation BELLARD Jean Michel

Commission Technique  
HAMARD Jacques

Foot à 8  
(U11 & U13)  
TOUBLANC Thierry

Foot en milieu  
scolaire

Foot à 3 et 5  
(U7 & U9)  
FOUCHER Philippe

# SOMMAIRE

- 1. ORGANISATION DU FOOTBALL DIVERSIFIE EN MAINE ET LOIRE - Page 9**
- 2. CALENDRIER DES COMPETITIONS VETERANS DE LA SAISON 2019/2020 - Page 10**
- 3. REGLEMENT DU CHAMPIONNAT VETERANS SAISON 2019/2020 - Pages 11/12/13**
- 4. FORMULAIRE DE DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE - Page 14**
- 5. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN CHAMPIONNAT VETERANS SAISON 2019/2020 - Page 15**
- 6. REGLEMENT DE LA COUPE ANJOU VETERANS SAISON 2019/2020 - Pages 16/17**
- 7. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE ANJOU VETERANS SAISON 2019/2020 - Page 17**
- 8. REGLEMENT DE LA COUPE AMITIE VETERANS SAISON 2019/2020 - Page 18**
- 9. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE AMITIE VETERANS SAISON 2019/2020 - Page 19**
- 10. REGLEMENT DE LA COUPE PAUL AUGELLE (Quadras) SAISON 2019/2020 - Page 20**
- 11. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE PAUL AUGELLE (Quadras) SAISON 2019/2020 - Page 21**
- 12. INFORMATIONS IMPORTANTES - Page 22**
- 13. DISPOSITIONS FINANCIERES DES COMPETITIONS VETERANS 2019/2020 - Page 23**
- 14. DATES À RETENIR - Page 24**
- 15. CONTACTS DISTRICT (SECRETARIAT) ET COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS - Page 25**



## 1. ORGANISATION DU FOOTBALL DIVERSIFIE EN MAINE ET LOIRE

→ 3 pratiques régulières : VETERANS – LOISIRS – FUTSAL

### VETERANS

DELPLACE Patrick      Président  
BOZZINI Jean Paul      Secrétaire  
CHAIN Dominique      Vice-président  
DELAUNAY Jean Loup      Membre  
VESPIER Jean Pierre      Membre

53 équipes engagées en championnat  
matchs le dimanche matin à 9 h 00

<p><b>CHAMPIONNAT</b> <i>Matches Aller/Retour</i> D1 – Groupe unique D2 – Groupe unique D3 – Groupe unique</p> <p><i>Phase 1 - Matches Aller</i> D4 – Groupe A / B / C <i>Phase 2 - Matches Aller/Retour</i> D4 – Groupe A &amp; B</p>	<p><b>COUPES</b> Anjou Vétérans Amitié Vétérans Paul AUGELLE (Quadras)</p>
--	--

### LOISIRS

DUMAS Dominique      Président  
CHEVET Michel      Secrétaire  
BENAITEAU Gérard      Membre  
LE BRIZE Daniel      Membre  
GALLOU David      Membre

80 équipes engagées  
matchs le vendredi soir à 20 h 00

<p><b>CALENDRIER</b> Groupes ANGERS : Matches Aller/Retour Groupe CHOLETAIS : Matches Aller seul</p>	<p><b>COUPE</b> Amitié Loisirs</p>
--	--

### FUTSAL

FRESHARD Willy      Président  
LE BOMIN Aurélien      Secrétaire  
CHUPIN Pierre      Membre  
GUILLERET Jordan      Membre  
JDIRA Taoufik      Membre  
MESSAOUDI Maël      Membre  
ROBOAM Julien      Membre  
ROISNARD Ludovic      Membre

5 équipes engagées en championnat de Ligue :  
- 2 équipe en R1  
- 3 équipes en R2  
10 équipes engagées en championnat D1  
9 équipes engagées en championnat D2  
> matchs en semaine  
  
+ DAUDIN Stéphanie (CD Féminines)  
+ LECOQ François (CDT-DAP)

<p><b>CHAMPIONNAT</b> <i>Matches Aller/Retour</i> D1 – Groupe unique D2 – Groupe unique</p>	<p><b>COUPE</b> Anjou Futsal + Challenge futsal féminin</p>
---	---

### BEACH SOCCER

Un tournoi départemental a lieu au parc du Lac de Maine en juin, qualificatif pour le tournoi régional.

## 2. CALENDRIER DES COMPETITIONS VETERANS DE LA SAISON 2019/2020

Dates	D1	D2	D3	D4
08/09/2019	Coupe de l'Anjou (1er tour)			
15/09/2019	Championnat - J 01			Championnat - J 01 (Phase 1)
22/09/2019	Championnat - J 02			Championnat - J 02 (Phase 1)
29/09/2019	Coupe de l'Anjou (2ème tour)			
06/10/2019	Championnat - J 03			Championnat - J 03 (Phase 1)
13/10/2019	Championnat - J 04			Championnat - J 04 (Phase 1)
20/10/2019	Coupe de l'Anjou (3ème tour)			Championnat - J 05 (Phase 1)
27/10/2019	Matches remis			
03/11/2019	Championnat - J 05			Matches remis
10/11/2019	Championnat - J 06			Championnat - J 01 (Phase 2)
17/11/2019	Coupe de l'Amitié (1er tour)			
24/11/2019	Championnat - J 07			Championnat - J 02 (Phase 2)
01/12/2019	Championnat - J 08			Championnat - J 03 (Phase 2)
08/12/2019	Coupe de l'Amitié (2ème tour)			
15/12/2019	Championnat - J 09			Championnat - J 04 (Phase 2)
22/12/2019	Coupe de l'Amitié (3ème tour)			
05/01/2020	Coupe Paul Augelle (1er tour)			
12/01/2020	Championnat - J 10			Championnat - J 05 (Phase 2)
19/01/2020	Championnat - J 11			Championnat - J 06 (Phase 2)
26/01/2020	Coupe Paul Augelle (2ème tour)			
02/02/2020	Championnat - J 12			Championnat - J 07 (Phase 2)
09/02/2020	Championnat - J 13			Championnat - J 08 (Phase 2)
16/02/2020	Matches remis			Championnat - J 09 (Phase 2)
23/02/2020	Matches remis			
01/03/2020	Championnat - J 14			Championnat - J 10 (Phase 2)
08/03/2020	Championnat - J 15			Championnat - J 11 (Phase 2)
15/03/2020	Coupe de l'Anjou + Coupe de l'Amitié + Coupe Paul Augelle (1/4 finales des 3 Coupes)			
22/03/2020	Championnat - J 16			Championnat - J 12 (Phase 2)
29/03/2020	Championnat - J 17			Championnat - J 13 (Phase 2)
05/04/2020	Championnat - J 18			Championnat - J 14 (Phase 2)
12/04/2020	Matches remis			
19/04/2020	Matches remis			
26/04/2020	Championnat - J 19			Championnat - J 15 (Phase 2)
03/05/2020	Matches remis			
10/05/2020	Championnat - J 20			Championnat - J 16 (Phase 2)
17/05/2020	Championnat - J 21			Championnat - J 17 (Phase 2)
24/05/2020	1/2 finales des 3 Coupes			
31/05/2020	Championnat - J 22			Championnat - J 18 (Phase 2)
06/06/2020	Finales des 3 Coupes			
OU				
13/06/2020				

Ponts/Jours fériés

Vacances scolaires

Coupes/Matches en retards

### 3. REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL VETERANS SAISON 2019/2020

Le District de Maine et Loire de Football organise une épreuve dénommée « Championnat départemental vétérans », réservée aux clubs affiliés à la F.F.F. et disputée le dimanche matin à 9 h 00 (heure officielle) par des licenciés âgés de 33 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

Après accord des deux équipes, un autre horaire pourra être fixé.

En ce qui concerne un changement de date, la demande doit recevoir l'accord de la Commission Départementale Vétérans.

#### Article 1 – Gestion de l'épreuve

Cette épreuve est gérée par la commission football vétérans.

#### Article 2 – Licence des joueurs

La licence assurance est exigée pour tous les joueurs. Comme pour toute rencontre, une feuille de match doit être établie. Se reporter au Statut du Football Diversifié et aux articles 62 et suivants des RG de la FFF.

#### Article 3 – Engagements

Les engagements accompagnés des droits devront parvenir *au siège du District au plus tard le 7 juillet* de la saison en cours.

#### Article 4 – Définition des différentes catégories

Les Championnats de 1<sup>ère</sup> division et divisions suivantes peuvent comporter plusieurs groupes formés par *la Commission Vétérans* du District. Les groupes seront au maximum composés de 12 équipes.

La dernière division pourra, le cas échéant en fonction des engagements, se dérouler en 2 phases. Dans ce cas, la 1<sup>ère</sup> phase de déroulera en match aller simple et les clubs classés dans la première moitié des groupes disputeront la deuxième phase au niveau 1 (niveau donnant accès à une éventuelle promotion). Les clubs classés dans la seconde moitié des groupes disputeront la 2<sup>ème</sup> phase au niveau 2. Cette deuxième phase (niveaux 1 et 2) se déroulera en matchs aller-retour.

#### Article 5 – Préparation, homologation

- Les calendriers sont établis par la commission football vétérans et homologués par le Comité de direction du District ou son bureau.
- Aucun match de championnat ne pourra être remis sans l'accord de la commission. La nouvelle date est alors fixée par la commission.

#### Article 6 – Règles générales d'accessions et de rétrogradations

Le classement s'établit par addition de points décomptés comme suit : match gagné 3 points, match nul 1 point, match perdu 0 point et match perdu par pénalité ou forfait -1 point.

En cas d'égalité de points à la fin d'une poule de classement, les équipes sont départagées par les règles suivantes :

1. Priorité sera donnée à l'équipe la moins pénalisée dans le cadre de *l'article 37 du règlement des championnats seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire*.
2. Priorité sera donnée à l'équipe 1 sur les équipes 2 ou 3.
3. Si l'égalité subsiste, il sera établi un classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
4. Si l'égalité subsiste, le goal average particulier entre les clubs.
5. Si l'égalité subsiste encore, le coefficient (buts marqués/buts encaissés) au cours de l'ensemble des matchs.

Les accessions et rétrogradations en fin de saison 2017-2018 se feront ainsi :

#### Accessions :

- En division 2 (un seul groupe) : les deux premiers sont promus en division 1.
- En division 3 (un seul groupe) : les deux premiers sont promus en division 2.
- En division 4, trois promus définis comme suit :
  - ✓ Si 2 groupes, promotion du 1<sup>er</sup> de chaque groupe et du meilleur second.
  - ✓ Si championnat en 2 phases, promotion des 3 premiers du niveau 1 de la seconde phase.

En cas d'arrêt d'un ou deux clubs, l'alternance repêchage et promotion supplémentaire sera appliquée :

1. Repêchage du onzième,
  2. Promotion du troisième.
- Le quatrième ne pourra pas être promu.

### Rétrogradations :

- En division 1 : les deux derniers seront rétrogradés en division 2.
- En division 2 : les deux derniers seront rétrogradés en division 3.
- En division 3 : les trois derniers seront rétrogradés en division 4.

En aucun cas, deux équipes d'un même club ne peuvent participer au championnat dans la même division, sauf la dernière division mais dans deux groupes différents (article 5 du règlement des championnats seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire).

### **Article 7 – Ententes**

Une entente, possible à quelque niveau que ce soit, ne peut accéder à la division supérieure.

### **Article 8 – Obligation du club forfait**

Toute équipe déclarant forfait pour une rencontre devra en aviser le secrétariat de la Commission de Football diversifié « vétérans » en joignant une copie du document informant le club adverse et le club devant arbitrer.

Le secrétariat de la Commission « vétérans » le club adverse et le club devant arbitrer devront être avisés par le club déclarant forfait au plus tard le vendredi 16 h précédant la rencontre.

**Le règlement général des forfaits (notamment lors d'un match retour) est appliqué.**

En quatrième division seulement, le forfait général d'un club n'est déclaré qu'au cinquième forfait.

### **Article 9 – Arbitrage**

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la commission départementale football vétérans.

Chaque équipe engagée **est tenue d'effectuer** un nombre d'arbitrages défini par cette commission. En cas d'absence de l'arbitre de cette équipe sur une affectation (en championnat seulement), des pénalités seront attribuées à l'équipe chargée de l'arbitrage, pouvant aller jusqu'à un retrait de points au classement qui sera décompté comme suit :

- 3 rencontres non arbitrées : 1 point de pénalité
- 4 rencontres non arbitrées : 2 points de pénalité
- 5 rencontres non arbitrées : 3 points de pénalité
- 6 rencontres non arbitrées : 4 points de pénalité
- 7 rencontres non arbitrées : 5 points de pénalité
- 8 rencontres non arbitrées : 6 points de pénalité
- 9 rencontres non arbitrées : 7 points de pénalité
- 10 rencontres non arbitrées : 8 points de pénalité
- 11 rencontres non arbitrées : 9 points de pénalité

### **Article 10 – Arbitres assistants**

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

Cette disposition s'applique à toutes les divisions vétérans.

### **Article 11 – FMI, saisie du résultat et numérisation de la feuille de match**

La FMI doit être utilisée par les clubs. En cas de non utilisation de la FMI, la feuille de match devra être numérisée par l'équipe recevante dans les 48 h. En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

A noter que la perte du match par pénalité pourra être déclarée pour le club recevant en cas de non envoi de la feuille de match avant le vendredi 12 h sans pour autant que le gain du match soit donné à l'autre équipe.

### **Article 12 – Sanctions disciplinaires**

Les sanctions disciplinaires, prises par les arbitres vétérans, seront gérées par la commission départementale de Discipline en suivant le barème utilisé par cette commission.

En cas de non inscription sur la feuille de match par l'arbitre d'une sanction disciplinaire, la Commission Départementale de Discipline sanctionnera l'arbitre concerné.

### **Article 13 – Exclusion temporaire**

Elle doit être appliquée telle qu'elle est appliquée dans les autres compétitions.

**Article 14 – Cas non prévus**

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le *Comité de Direction* du District sur proposition de la Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé le 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire



#### 4. FORMULAIRE DE DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE VETERANS

Elles sont autorisées à condition d'être déclarées à l'aide de l'imprimé officiel (voir ci-dessous).



## Demande de création d'entente vétérans

### Art. 39 bis des règlements de la LFPL

Secrétariat 02.41.57.67.97 Mail : [administration@foot49.fff.fr](mailto:administration@foot49.fff.fr)  
4, rue du Pierre de COUBERTIN – BP79937  
49137 LES PONTS DE CE cedex Télécopie : 02.41.57.07.51

**Une demande par compétition :** Seul le club qui gère l'entente devra nous faire parvenir ce document.

#### Situation justifiant la demande :

Nous soussigné(e)s, Président(e)s,

Nom : ..... Prénom : ..... Club : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Club : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Club : .....

sollicitons l'autorisation d'engager pour la saison **2019-2020** une équipe en entente :

### Catégorie Vétérans

Division : .....

Effectif de chaque club		
CLUBS	Nombre total de joueurs dans la catégorie	Autre(s) équipe(s) <sup>2</sup>

- 2 : Chaque club doit préciser le nombre d'équipes déjà engagées dans la même catégorie, autre(s) que l'entente.

- 3 : Entente A/B, ou Entente A/B/C.

Le club de : ..... gèrera l'entente dont l'appellation est la suivante<sup>3</sup> :

Nom de l'entente (Maximum 13 caractères) : .....

Fait à ....., le .....

Signatures des Président(e)s ou des personnes agissant en leur nom par délégation :

Signature et cachet du Club A

Signature et cachet du club B

Signature et cachet du Club C

**▲ Cette demande doit être faite avant le début des compétitions ▲**

## 5. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN CHAMPIONNAT VETERANS - SAISON 2019/2020

### PREMIERE DIVISION

Angers Copains 6  
Angers Ndc 6  
Beaucouzé Sc 6  
Bouchemaine Es 6  
Chalonnnes Chaudef 6  
Ecouflant As 6  
Longuenée En Anj Fc 6  
Montreuil Juigné Bf 6  
Segré Es 6  
St Jean St Lambert 6  
St Melaine/Aubance 6  
Trélazé Foyer 6

### DEUXIEME DIVISION

Andard Brain Es 6  
Angers Hsa Ac 6  
Angers Intrépide 6  
Chemillé Melay O 6  
La Pommeraye Pomj 6  
Le Lion Angers Cs 6  
Murs Erigné Asi 6  
Pellouailles Corzé 6  
St Aubin Js Layon 6  
Tiercé Cheffes As 6  
Trélazé Eglantine 6  
Villevêque Soucelles 6

### TROISIEME DIVISION

Angers Doure Sc 6  
Cantenay Epinard Us 6  
Chalonnnes Chaudef 7  
Champigné Querré Ag 6  
Doué La Fontaine Rc 6  
Ecouflant As 7  
Etriche Af 6  
Ingrandes Le Fresne 6  
Juigné Fc Louet 6  
Segré Es 6  
St Florent Boutouch 6  
St Georges/Loire 6

montées  
descentes

### QUATRIEME DIVISION

#### Groupe A - Phase 1

Andard Brain Es 7  
Angers Municipaux 6  
Avrillé As 6  
Bouchemaine Es 7  
Chatelais Nyoiseau 6  
Tiercé Cheffes As 7

### QUATRIEME DIVISION

#### Groupe B - Phase 1

Angers Lac de Maine 6  
Anger Ndc 7  
Les Ponts de Cé As 6  
Longuenée En Anj Fc 7  
Montreuil Juigné Bf 7  
St Sylvain Anjou As 6

### QUATRIEME DIVISION

#### Groupe C - Phase 1

Murs Erigné Asi 7  
St Jean St Lambert 7  
St Laurent Mesnil 6  
Ste Gemmes/Loire O 6  
Thouarcé Fc Layon 6

## 6. REGLEMENT DE LA COUPE DE L'ANJOU VETERANS - SAISON 2019/2020

### Préambule :

**En cas d'impossibilité pour un club d'aligner plusieurs équipes, la priorité de participation doit être la suivante : 1. Coupe d'Anjou, 2. Coupe de l'Amitié, 3. Coupe des Quadras.**

**Trois tours de coupe d'Anjou seront joués avant le lancement des autres coupes (amitié et quadras).**

**En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédent ne sera effectué.**

**Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Quadras" se dérouleront à la même date.**

### **Article 1 – Participation des équipes**

La coupe est ouverte à tous les clubs du District qui ont au moins une équipe « vétérans » qui participe au championnat départemental « vétérans ».

### **Article 2 – Engagements**

Les engagements devront parvenir au secrétariat du District du Maine-et-Loire à la date fixée par les organisateurs qui sera rappelée par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils seront accompagnés du montant des droits d'engagement fixés par le *Comité de Direction* du District. Ne pourront s'engager dans cette épreuve que les clubs possédant un terrain homologué ou toléré par la Ligue. Les clubs utilisant des terrains municipaux devront certifier, sur leurs engagements, qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues ou à prévoir au calendrier.

Le Comité de Direction du District du Maine-et-Loire a toujours le droit de refuser l'engagement d'un club.

### **Article 3 – Participation et qualification des joueurs**

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, **avoir 35 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison**. Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1<sup>er</sup> février de la saison en cours.

### **Article 4 – Modalités de l'épreuve**

La commission organisatrice procède aux tirages au sort des matchs. Les rencontres opposant des clubs ayant deux divisions d'écart ou plus se joueront sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur. Les rencontres opposant des équipes de même niveau ou de niveau immédiatement inférieur ou supérieur se dérouleront sur le terrain :

- Du club premier tiré si les 2 clubs ont reçu ou se sont déplacés au tour précédent.
- Du club s'étant déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu.

Les rencontres devront avoir lieu aux dates, lieux et heures fixés. Toutefois, après accord entre les deux clubs, des modifications pourront être accordées par la commission départementale Vétérans.

En cas de match remis, ou à rejouer, la rencontre se déroulera sur le terrain du club visiteur du premier match.

La finale aura lieu sur le terrain choisi par le *Comité de Direction* de District.

La durée des matchs est de 1 h 20 (40 mn x 2).

Jusqu'aux 1/2 finales incluses, en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but exécutée selon les prescriptions réglementaires.

Lors de la finale, il y aura deux prolongations de 5 minutes. En cas de nouvelle égalité après les prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but exécutée selon les prescriptions réglementaires.

Lors de la finale, les 2 équipes pourront inscrire jusqu'à 16 joueurs sur la feuille de match (la participation restant limitée à 14 joueurs). Dès lors, la composition du banc de touche pourra comprendre *9 personnes (4 accompagnateurs et 5 remplaçants)*.

**Lors de la finale, en cas de prolongation, un quatrième remplaçant pourra entrer en jeu.**

### **Article 5 – FMI, saisie du score et numérisation de la feuille de match**

La FMI doit être utilisée par les clubs.

En cas de non utilisation de la FMI, la feuille de match devra être numérisée par l'équipe recevante dans les 48 h. En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

La perte du match par pénalité pourra être déclarée pour le club recevant en cas de non envoi de la feuille de match avant le vendredi 12 h.

### **Article 6 – Forfait**

Le forfait d'une équipe, dûment constaté et enregistré par la commission compétente, sera pénalisé d'une amende égale au montant des droits d'engagement.

### **Article 7 – Arbitrage**

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la commission départementale vétérans. A compter des 1/2 finales, les arbitres centraux seront désignés par la Commission départementale des arbitres.

Les frais d'arbitrage (arbitres officiels) sont répartis comme suit :

- ½ finales : 50 % pour chaque club participant,
- Finale : 50 % pour le club organisateur et 25 % pour chaque club participant.

### **Article 8 – Arbitres assistants**

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

En ½ finales, les arbitres assistants seront des arbitres désignés par la Commission Départementale des Vétérans.

### **Article 9 – Sanctions disciplinaires**

Les sanctions disciplinaires, prises par les arbitres vétérans bénévoles et les arbitres officiels, seront gérées par la commission départementale de Discipline. En cas de non inscription sur la feuille de match par l'arbitre d'une sanction disciplinaire, la Commission Départementale de Discipline sanctionnera l'arbitre concerné.

### **Article 10 – Réserves, réclamations et appels**

Se reporter à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.

### **Article 11 – Modification des règlements**

Le Comité de Direction du District se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.

### **Article 12 – Cas non prévus**

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le *Comité de Direction* du District sur proposition de la Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé le 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire

## **7. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE DE L'ANJOU VETERANS - SAISON 2019/2020**

Andard Brain Es 6	Ecouflant As 6	St Florent Boutouch 6
Angers Copains 6	Etriche Af 6	St Georges/Loire 6
Angers Doutre Sc 6	Ingrandes Le Fresne 6	St Jean St Lambert 6
Angers Hsa Ac 6	Juigne Fc Louet 6	St Laurent Mesnil 6
Angers Intrepide 6	La Pommeraye Pomj 6	St Melaine/Aubance 6
Angers Ndc 6	Le Lion Angers Cs 6	St Sylvain Anjou As 6
Avrillé As 6	Les Ponts De Ce As 6	Thouarce Fc Layon 6
Beaucouze Sc 6	Longuenee En Anj Fc 6	Tierce Cheffes As 6
Bouchemaine Es 6	Montreuil Juigne Bf 6	Trelaze Eglantine 6
Cantenay Epinard Us 6	Murs Erigne Asi 6	Trelaze Foyer 6
Chalonnnes Chaudéf 6	Pellouailles Corze 6	Villeveque Soucelles 6
Champigne Querre Ag 6	Segré Es 6	
Chemille Melay O 6	St Aubin Js Layon 6	

## 8. REGLEMENT DE LA COUPE DE L'AMITIE VETERANS - SAISON 2019/2020

### **Préambule :**

*Trois tours de coupes de l'Anjou se dérouleront avant le lancement de la coupe de l'Amitié.*

*Ensuite, en cas d'impossibilité pour un club d'aligner plusieurs équipes, la priorité de jeu doit être la suivante : 1. Coupe d'Anjou, 2. Coupe de l'Amitié, 3. Coupe des Quadras*

*En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédant ne sera effectué.*

*Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Quadras" se dérouleront à la même date.*

### **Article 1 – Participation des équipes**

Se référer à l'article 1 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Si un club est qualifié pour les ¼ de finale de la coupe d'Anjou :

- Il ne pourra pas participer à la coupe de l'Amitié s'il a une seule équipe. L'engagement en coupe de l'Amitié lui sera alors remboursé.
- Il pourra participer à la coupe de l'Amitié avec son équipe réserve s'il a deux équipes.

### **Article 2 – Engagements**

Se référer à l'article 2 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 3 – Participation et qualification des joueurs**

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, avoir 33 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison. Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1<sup>er</sup> février de la saison en cours.

### **Article 4 – Modalités de l'épreuve**

Se référer à l'article 4 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 5 – FMI, saisie du score et numérisation de la feuille de match**

Se référer à l'article 5 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 6 – Forfait**

Se référer à l'article 6 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 7 – Arbitrage**

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la *Commission Départementale Vétérans*.

### **Article 8 – Arbitres assistants**

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

En ½ finales, les arbitres assistants seront des arbitres désignés par la Commission Départementale des Vétérans.

### **Article 9 – Sanctions disciplinaires**

Se référer à l'article 8 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 10 – Réserves, réclamations et appels**

Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.

### **Article 11 – Modification des règlements**

Se référer à l'article 10 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 12 – Cas non prévus**

Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Les Ponts de Cé le 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire



## **9. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE DE L'AMITIE VETERANS - SAISON 2019/2020**

Andard Brain Es 6  
Angers Copains 6  
Angers Doutre Sc 6  
Angers Hsa Ac 6  
Angers Intrepide 6  
Angers Lac De Maine 6  
Angers Municipaux 6  
Angers Ndc 6  
Avrille As 6  
Beaucouze Sc 6  
Bouchemaine Es 6  
Cantenay Epinard Us 6  
Chalonnnes Chaudes 6  
Champagne Querre Ag 6

Chemille Melay O 6  
Doue La Fontaine Rc 6  
Ecouflant As 6  
Etriche Af 6  
Ingrandes Le Fresne 6  
Juigne Fc Louet 6  
Le Lion Angers Cs 6  
Les Ponts De Ce As 6  
Longuenée En Anj Fc 6  
Montreuil Juigne Bf 6  
Murs Erigne Asi 6  
Pellouailles Corze 6  
Segre Es 6  
St Aubin Js Layon 6

St Florent Boutouch 6  
St Georges/Loire 6  
St Jean St Lambert 6  
St Laurent Mesnil 6  
St Melaine/Aubance 6  
St Sylvain Anjou As 6  
Ste Gemmes/Loire O 6  
Thouarce Fc Layon 6  
Tierce Cheffes As 6  
Trélazé Eglantine 6  
Trélazé Foyer 6  
Villevêque Soucelles 6

## 10. REGLEMENT DE LA COUPE PAUL AUGELLE (Quadras) SAISON 2019/2020

### **Préambule :**

*Trois tours de coupes de l'Anjou et de coupe de l'Amitié se dérouleront avant le lancement de la coupe des Quadras. Ensuite, en cas d'impossibilité pour un club d'aligner plusieurs équipes, la priorité de jeu doit être la suivante : 1. Coupe d'Anjou, 2. Coupe de l'Amitié, 3. Coupe des Quadras*

*En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédant ne sera effectué.*

*Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Quadras" se dérouleront à la même date.*

### **Article 1 – Participation des équipes**

Se référer à l'article 1 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Si un club est qualifié pour les ¼ de finale de la coupe d'Anjou ou de la coupe de l'Amitié :

- Il ne pourra pas participer à la coupe des Quadras s'il a une seule équipe. L'engagement en coupe des quadras lui sera alors remboursé.
- Il pourra participer à la coupe des quadras avec son équipe réserve s'il a deux équipes.

### **Article 2 – Engagements**

Se référer à l'article 2 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 3 – Participation et qualification des joueurs**

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, **avoir 42 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison.** Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club **avant le 1<sup>er</sup> février** de la saison en cours.

### **Article 4 – Modalités de l'épreuve**

Se référer à l'article 4 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 5 – FMI, saisie du score et numérisation de la feuille de match**

Se référer à l'article 5 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 6 – Forfait**

Se référer à l'article 6 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 7 – Arbitrage**

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la Commission Départementale Vétérans.

### **Article 8 – Arbitres assistants**

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

En ½ finales, les arbitres assistants seront des arbitres désignés par la Commission Départementale des Vétérans.

### **Article 9 – Sanctions disciplinaires**

Se référer à l'article 8 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 10 – Réserves, réclamations et appels**

Se reporter à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.

### **Article 11 – Modification des règlements**

Se référer à l'article 10 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

### **Article 12 – Cas non prévus**

Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Les Ponts de Cé le 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire

## **11. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE PAUL AUGELLE (Quadras) SAISON 2019/2020**

**Andard Brain Es 6  
Angers Lac De Maine 6  
Angers Municipaux 6  
Angers Ndc 6  
Avrillé As 6  
Bouchemaine Es 6  
Chalonnnes Chaudes 6  
Champigné Querré Ag 6  
Ecouflant As 6**

**Etriché Af 6  
Juigné Fc Louet 6  
La Pommeraye Pomj 6  
Les Ponts De Ce As 6  
Longuenée En Anj Fc 6  
Montreuil Juigne Bf 6  
Murs Erigne Asi 6  
Pellouailles Corze 6  
Segré Es 6**

**St Florent Boutouch 6  
St Jean St Lambert 6  
St Laurent Mesnil 6  
Thouarcé Fc Layon 6  
Tierce Cheffes As 6  
Trélazé Eglantine 6  
Trélazé Foyer 6  
Villevêque Soucelles 6**

## 12. INFORMATIONS IMPORTANTES

### Horaire officiel du match :

Dimanche matin à 9 h. Veiller à commencer les matchs à l'heure pour ne pas empiéter sur le créneau horaire des jeunes (si créneau de jeunes il y a).

**Modification au calendrier par Footclubs** (à faire maximum 5 jours avant la date prévue, ex : *mardi soir pour une rencontre le dimanche*)

- Modification de l'horaire : accord de l'adversaire
- Modification du jour : accord de l'adversaire et validation de la commission

**La durée des matchs est de 1h20 (2 X 40 minutes).**

### Règle de classement :

Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :

- match gagné : 3 points
- match nul : 1 point
- match perdu : 0 point
- **match perdu par forfait ou pénalité : Retrait de 1 point**

### Feuille de match :

Une feuille de match non parvenue au secrétariat du District dans les 4 jours peut entraîner pour le club responsable la perte du match par pénalité (-1 point).

**Comme la saison dernière, la FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions (championnat et coupes).**

### Arbitre :

#### **Il doit**

- **inscrire son nom et son club** pour permettre la vérification de la commission vétérans.
- vérifier l'identité des joueurs.
- porter sur la feuille de match les sanctions disciplinaires qu'il a données durant le match.

**En cas de sanction disciplinaire, Il doit dans les 48 h faire un rapport à la commission départementale de Discipline.**

## **RAPPEL AUX ARBITRES VETERANS (OFFICIELS OU BENEVOLES)**

**Les avertissements ou exclusions (définitives ou temporaires)  
donnés durant la rencontre  
doivent figurer sur la feuille de match  
Toute non inscription est sanctionnable**

### 13. DISPOSITIONS FINANCIERES

Vous disputez une compétition. En conséquence, les dispositions financières de la Ligue s'appliquent.

#### Rappel de quelques-unes vous concernant :

##### Engagements

- Droits d'engagement Championnat départemental : 50 €
- Redevance forfaitaire championnat : 40 €
- Droits d'engagement Coupe d'Anjou : 50 €
- Droits d'engagement Coupe de l'Amitié : 50 €
- Droits d'engagement Coupe des quadras (Paul AUGELLE) : 50 €

##### Saisie du résultat et feuille de match

- Retard transmission feuille de match informatisée : 15 €, supérieur à 4 jours 30 €
- Feuille de match incomplète : 10 €
- Saisie du résultat (non-respect des formalités) : 10 €
  
- Non présentation de licence : 15 €
  
- Amendes pour avertissement, exclusion et rapport hors match sur les matchs arbitrés soit par des officiels désignés soit par des arbitres de clubs vétérans : voir frais dossier Discipline
  
- Réclamations, réserves concernant soit la qualification des joueurs, soit les questions techniques : 50 €
- Frais de procédure pour appel commission départementale : 250 €
- Pénalité pour fraude et dissimulation : 150 €

##### Forfaits

- Forfait : droit d'engagement (50 €)
- Forfait de l'équipe devant se déplacer au match retour : indemnité kilométrique au club adverse (barème FFF coupe de France)
- Forfait général après le premier ou deuxième forfait : double du droit d'engagement (100 €)
- Forfait général direct : triple du droit d'engagement (150 €)



## 14. DATES À RETENIR

- **Assemblée Générale du District**  
**Vendredi 6 septembre 2019 à 19 h 00 à St Léger Sous Cholet**
- Premier tour de la Coupe de l'Anjou Vétérans  
**Dimanche 8 septembre 2019**
- Réunion de début de saison (Clubs vétérans)  
**Samedi 28 Septembre 2018 au District à 9 h 30**  
*Présence obligatoire*
- Première journée du championnat vétérans  
**Dimanche 15 Septembre 2019**
- **Assemblée Générale de Ligue (Ligue des Pays de Loire)**  
**Samedi 9 novembre 2019 à 9 h 00 à Vallet**
- Réunion de mi-saison (Clubs vétérans)  
**Janvier 2020**
- Finales des Coupes Vétérans (Anjou, Amitié, Paul Augelle)  
**Samedi 6 ou 13 juin 2020** (sous réserve d'accord du conseil de District)
- **Assemblée Générale (élective) du District**  
**Vendredi 26 juin 2020 à Longuenée En Anjou**
- Réunion de fin de saison (Clubs vétérans)  
**Juin 2020**  
*Présence obligatoire*

## 15. CONTACTS DISTRICT (SECRETARIAT) ET COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS

### Secrétariat en charge de la Commission

**Mme FOSSÉ Audrey**

Téléphone : 02 41 57 67 99

Mail : [afosse@foot49.fff.fr](mailto:afosse@foot49.fff.fr)

Adresse : 4, rue Pierre de Coubertin  
49130 Les Ponts de Cé





### Référent du football Diversifié auprès du Comité de Direction

**M. GASTINEAU Jack**

Téléphone : 06 18 46 39 13

Mail : [jgastineau@foot49.fff.fr](mailto:jgastineau@foot49.fff.fr)

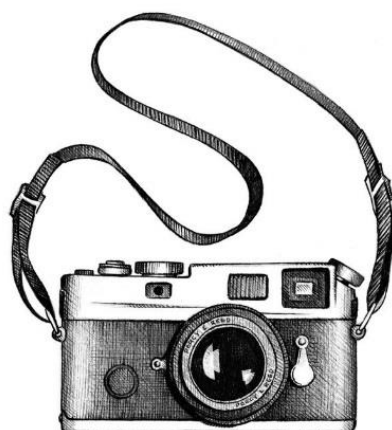
### Commission Départementale Vétérans

	<p><b><u>Patrick DELPLACE</u></b> <i>Président</i></p> <p>06.23.89.21.69 <i>patrick.delplace@neuf.fr</i></p>
	<p><b><u>Dominique CHAIN</u></b> <i>Vice-président</i></p>
	<p><b><u>Jean Paul BOZZINI</u></b> <i>Secrétaire</i></p>
	<p><b><u>Jean Loup DELAUNAY</u></b> <i>Membre</i></p>
	<p><b><u>Jean Pierre VESPIER</u></b> <i>Membre</i></p>

***RETOUR EN IMAGES***

***FINALES DES COUPES***

***DE LA SAISON 2018/2019***





**BOUCHEMAINE ES – Finaliste Coupe de l'Anjou**



**CHALONNAIN CHAUFES – Vainqueur Coupe de l'Anjou**



**ANGERS COPAINS –  
Finaliste Coupe de l’Amitié**

**BEAUCOUZE SC –  
Vainqueur Coupe de  
l’Amitié**



**TRELAZE FOYER –  
Vainqueur Coupe Paul Augelle  
(Quadras)**

**ETRICHE AF –  
Finaliste Coupe Paul Augelle  
(Quadras)**

